

Oyem/Infrastructures routières...

Les travaux de la ruelle du quartier Nkomayat livrés



Le maire Vincent Essone Mengue s'est dit heureux de voir ce chantier enfin aboutir.



Des ouvriers en train de procéder à quelques travaux de finition.



Le chargé du projet PDIL 2, Gabriel Edzo'o Ndong.

PME
Oyem/Gabon

LE Conseil municipal d'Oyem a réceptionné, provisoirement, le 19 juillet dernier, la ruelle du quartier Nkomayat, dans le 2e arrondissement. Longue de 1,800 kilomètre, cette voie dont le revêtement est entièrement en pavés, a été réalisée dans le cadre du Programme de développement des infrastructures locales (PDIL 2).

Les travaux ont été effectués par deux sociétés de bâtiment et travaux publics, sur financement de la Banque mondiale à hau-

teur de plus d'un milliard de francs. La Société africaine des travaux et d'études (Sate), une PME gabonaise, s'est occupée du lot 4, représentant un linéaire de 914 mètres, en cours de finition, alors que le reste des travaux (886 mètres), ont été réalisés dans le lot 5 par l'entreprise « Uti BTP », une autre PME gabonaise.

Prévus pour durer initialement six mois, ces travaux sont allés hors délais. Les entreprises ayant rencontré de nombreuses difficultés : retard dans les décaissements des fonds, difficile accès des engins et camions, difficulté d'approvisionnement en matériaux (sable de bonne



Visite du chantier avant sa livraison.

qualité et eau), intempéries et incivisme des populations. Au moment de la visite des lieux, les travailleurs s'attelaient encore à rendre praticable en toute

saison, la dernière partie de cette voie.

Le chargé du projet PDIL 2, Gabriel Edzo'o Ndong, a salué la qualité des travaux ainsi réalisés par les deux

entreprises adjudicataires. En dehors de la fabrication et de la pose des pavés et des bordures, les deux sociétés ont procédé aux travaux de terrassement, de rechargement et de réglage de la chaussée. En sus du coulage des rampes et des accès aux habitations, du nettoyage du chantier et des ouvrages existants.

Le maire, Vincent Essone Mengue, s'est dit satisfait de voir cette ruelle enfin réhabilitée. Le président du Conseil municipal a de ce fait invité les riverains à en faire bon usage. « C'est un soulagement de voir ce projet arriver à terme (...). J'ai choisi le quartier Nkomayat pour des raisons ob-

jectives : c'est un quartier très vaste, à habitat spontané et non tracé », a-t-il expliqué à la presse.

C'est donc un objectif social qui a été atteint par son institution, en sa qualité de maître d'ouvrage. Tant cette voie de communication désormais carrossable, va permettre la fluidité de la circulation des personnes, des biens et des automobilistes.

Signalons que la première phase de l'exécution des travaux de ce linéaire a été lancée entre 2007 et 2010 par le PDIL 1. Le travail consistait, à cette époque, à procéder aux assainissements et au revêtement en latérite de cette ruelle qui était impraticable.

... et Fonds d'initiative départementale (Fid)

Les comités locaux édifiés sur la mise en place des projets



Le gouverneur Jean-Gustave Meviane M'Obiang a présidé la réunion...



...à laquelle ont pris part les autorités locales.



Le représentant du ministère de l'Intérieur, Hans Emeri Fabrice Dickarado : le Fid ne doit pas servir aux perdiems des administrateurs.

PME
Oyem/Gabon

PREFETS, sous-préfets, maires et présidents des conseils départementaux de la province du Woleu-Ntem ont pris part, du 18 au 19 juillet 2018 à Oyem, à un séminaire sur le « Lancement des comités locaux du Fonds d'initiative départementale (Fid) ». Il était animé par des experts de la présidence de la République, des ministères de l'Intérieur et de l'Economie, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

Les comités locaux ont été édifiés, deux jours durant, sur les contours de la mise en place des projets susceptibles d'être financés par le Fid. Ce fonds, rappelle-t-on, a été mis en place par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, au cours de son adresse à la Nation du 31 décembre 2017, afin de booster le développement des collectivités locales de l'ensemble du pays. Une manière pour le chef de l'Etat, de « réduire, d'une part, la fracture territoriale entre les centres urbains et l'arrière-pays, et d'autre part, de renforcer l'autonomie des collectivités locales par le financement des pro-

jets créateurs de richesses et d'emplois susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations », a indiqué à l'ouverture des travaux, le gouverneur de la province du Woleu-Ntem, Jean-Gustave Meviane M'Obiang. A travers des projections, les participants ont eu droit à une présentation sommaire du Fid, de ses enjeux, des organes qui le constituent et de sa mise en œuvre. Selon les experts, ce fonds est une dotation budgétaire de 48 milliards de francs, répartie entre les 48 départements que compte le Gabon, à raison d'un milliard chacun.

Cette dotation annuelle, à en croire le chef de la délégation et directeur de la tutelle des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Hans Emeri Fabrice Dickarado, est destinée essentiellement au « financement des projets de développement à l'échelon local et qui sont au bénéfice direct des populations ». Le Fid s'appuie sur l'arrêté n°103/PM du 7 mars 2018 fixant ses modalités de gestion et sur l'arrêté 00056/MIDDL du 16 juillet 2018 fixant les modalités de fonctionnement de ses organes. Il est destiné uniquement aux populations des départements, des communes, des

cantons et des villages. Cette dotation du chef de l'Etat a été mise en place afin, entre autres, de « rattraper le retard de développement qu'accusent les localités du pays, réduire les disparités entre les centres urbains et l'intérieur du pays, accompagner et aider les localités dans la gestion de leurs affaires, faire participer les populations au développement de leurs localités », a expliqué le chef de la délégation. Selon lui, le Fid n'est pas créé pour financer les projets de construction relevant de la compétence de l'Etat, tels que les routes, les écoles, les hôpitaux, les dispensaires, etc. Aussi, les

comités locaux doivent-ils veiller à ce que le fonds dont ils auront la gestion, ne serve pas pour l'achat des véhicules, les voyages, les perdiems des administrateurs, les activités politiques et religieuses. Dans chaque province, ce fonds est géré par un comité de pilotage dirigé par le gouverneur. Comité de pilotage composé des présidents des conseils locaux et des secrétaires généraux des provinces. C'est ce comité qui décide en dernier ressort, des projets à financer, lance des appels d'offres en vue de l'exécution des travaux et en assure le contrôle général de la mise en œuvre.